

CORAT RIVIERA

PROJET D'AGGLOMERATION TRANSPORTS ET URBANISATION RIVELAC PHASE DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE - SECTEUR RIVIERA

INFORMATION / COMMUNICATION A L'ATTENTION DES CONSEILS COMMUNAUX DE LA RIVIERA

La présente communication a pour but d'informer les conseils communaux de la Riviera des travaux menés par le secteur géographique Riviera dans le cadre du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA T/U).

Pour mémoire, une information / communication de la CORAT datée du 31 janvier 2013 a été transmise à l'ensemble des conseils communaux. Il convient de s'y référer pour le rappel du contexte et les modalités mises en place dans le cadre de la phase de préparation à la mise en œuvre du PA T/U.

SECTEUR RIVIERA - PILOTAGE CORAT

Mandat d'appui et de coordination technique

Comme déjà annoncé lors de la précédente communication de janvier 2013, les municipalités ont toutes accepté d'octroyer un mandat d'appui et de coordination technique au bureau team+ en octobre 2012.

Le dit bureau a dans un premier temps rencontré chaque municipalité de la Riviera, dans l'objectif de faire un point de situation ou bilan sur leur appréciation de l'étude du projet d'agglomération. Dites rencontres ont fait l'objet d'un compte rendu, présenté à la CORAT, dont les principaux constats sont synthétisés ci-après.

Est relevé en premier lieu, un déficit de communication durant la phase d'élaboration de l'étude du PA T/U. La CORAT a la volonté d'améliorer cet aspect par le biais d'informations / communications régulières, lorsqu'il y a matière à transmettre aux conseils communaux.

Trois autres points ont également été relevés, qui ont tous trait à la mobilité et pour lesquels les municipalités estiment que le PA T/U n'apporte pas de réponse suffisante et concrète :

- l'accès à l'ouest de l'agglomération pour lequel les impacts de l'urbanisation sur les mesures de transports n'ont pas été évalués;
- le stationnement, pour lequel il faut coordonner les politiques communales, en particulier à l'ouest de l'agglomération;
- la RC 780, pour laquelle une importante coordination doit être faite en termes de concept et de travaux, en partenariat avec le Canton de Vaud.

Chantier URB7 du PA T/U - Site stratégique "La Veyre-Fenil"

Le secteur de La Veyre-Fenil est identifié comme site stratégique dans le cadre de la politique des pôles de développement économique du Canton de Vaud et comme l'un des "chantiers" du projet d'agglomération, soit le chantier "URB7".

Bien connu des habitants de la Riviera, le secteur en question a fait l'objet de nombreuses discussions et études et ce, depuis des décennies, sans toutefois parvenir à déterminer sa vocation et/ou son potentiel de développement de manière concrète.

Une nouvelle démarche a été initiée dans un premier temps par le Groupe opérationnel des pôles du Canton de Vaud (GOP). Il a contacté les 3 communes principalement concernées,

soit Corsier, St-Légier-La Chiésaz et Vevey, en vue de lancer une étude stratégique pour ce secteur.

Plusieurs séances techniques / technico-politiques ont eu lieu entre septembre 2012 et février 2013, auxquelles le bureau team+ a été invité à participer dès 2013, afin d'apporter son appui technique.

La problématique de la mobilité étant fondamentale dans l'approche de ce secteur et de surcroît, le périmètre à considérer étant celui de tout l'ouest de l'agglomération et non limité au seul site stratégique de La Veyre-Fenil, il a finalement été convenu, à la demande du GOP, de séparer l'aspect mobilité considéré comme étant plus urgent, de celui de l'aménagement particulier du site.

Au final, il a été décidé de lancer une "étude d'accessibilité pour l'ouest de l'agglomération Rivelac et au site stratégique La Veyre-Fenil", pour laquelle les communes concernées ont confié au bureau team+ le soin de rédiger le cahier des charges, en collaboration avec le Service de la mobilité du Canton de Vaud (SM) et le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI). De fait, le cahier des charges ne s'en tient pas au seul aspect de la mobilité, mais intègre également la dimension aménagement du territoire, indissociable s'il l'on veut obtenir une "image" complète de la situation de cette portion de territoire. Le dit cahier des charges a été validé en CORAT plénière fin mars 2013.

La démarche s'inscrivant tout à fait dans le cadre du PA T/U et considérant qu'elle porte sur une partie importante de l'agglomération, le SM s'est très rapidement proposé pour participer au financement de l'étude, à hauteur de 50% du montant total.

Sur la base du cahier des charges, le SM et la CORAT ont validé la proposition d'octroyer un mandat de gré à gré à une équipe pluridisciplinaire réunissant des compétences en transports individuels, transports publics et aménagement du territoire. L'offre d'étude des bureaux Transitec, RR&A et Farra & Zoumboulakis architectes pour un montant total de Fr. 78'680.- HT, soit Fr. 84'975.- TTC a été acceptée et le mandat confirmé fin avril 2013.

L'étude sera pilotée par la CORAT, avec l'appui du bureau team+.

Il est prévu que les mandataires présentent les premiers résultats fin juin prochain et finalisent leurs réflexions pour la fin de l'été 2013.

Les principaux objectifs de cette étude sont :

- d'établir un bilan de la situation actuelle (synthèse des différentes études et planifications réalisées / en cours);
- de vérifier l'adéquation des mesures du PA T/U au regard des problèmes posés;
- de proposer des mesures complémentaires en vue de garantir un développement cohérent transports / aménagement sur l'ensemble, y compris le site stratégique La Veyre-Fenil.

Il convient de préciser que le financement de ce mandat s'inscrit dans le montant global provisionné pour le PA T/U dans le budget 2013 de la CIEHL (Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman), adopté fin 2012 par les 10 conseils communaux.

Par ailleurs, la CORAT a validé le fait qu'en cas de nécessité de compléments d'étude sur le site stratégique particulier de La Veyre-Fenil, les communes concernées traiteront directement avec le GOP et financeront leur participation au(x) mandat(s) d'étude.

MANDAT DE COORDINATION GÉNÉRALE DU PA T/U RIVELAC

Le mandat de coordination générale du PA T/U Rivelac a démarré concrètement fin janvier 2013, une fois le contrat de mandat et la convention de financement y relatifs signés par l'ensemble des partenaires concernés.

Jusqu'à présent, le bureau team+ s'est essentiellement consacré aux missions et tâches suivantes :

- organisation et suivi des séances du bureau technique de coordination (BC) et du COPIL;
- suivi de l'évolution des travaux des secteurs géographiques;
- préparation à la mise en œuvre du projet, avec l'élaboration de fiches et tableaux de mesures, transmis aux communes concernées pour adaptations et compléments.

Un autre aspect de son mandat interviendra dès lors que l'évaluation de la Confédération sur le projet déposé fin 2011 sera connue, ce qui est prévu pour mi 2013. En effet, il aura pour mission d'analyser le résultat de dite évaluation et pour tâche principale de définir les adaptations et/ou compléments éventuels à apporter. Ces éléments seront présentés aux partenaires du projet, afin d'être discutés et planifier ainsi la suite à entreprendre.

Vevey, mai 2013 / SAI-LMS